



COMMUNE DE PULLY

Municipalité

Direction des travaux et des services industriels

Préavis N° 10 - 2002
au Conseil communal

Chemin du Liseron

**Renouvellement des conduites industrielles,
mise en séparatif des collecteurs d'évacuation des eaux et
réfection partielle de la chaussée**

Crédit demandé Fr. 338'000.--

4 avril 2002

Table des matières

| | |
|---|----------|
| 1. Objet du préavis..... | 1 |
| 2. Descriptif des travaux | 2 |
| 2.1. Collecteurs | 2 |
| 2.2. Service des eaux | 2 |
| 2.3. Service de l'électricité..... | 3 |
| 2.4. Service des routes | 4 |
| 2.5. Honoraires..... | 4 |
| 3. Procédure administrative..... | 5 |
| 3.1. Enquête publique | 5 |
| 4. Demande de crédit et financement..... | 5 |
| 4.1. Récapitulatif des coûts..... | 5 |
| 4.2. Crédit demandé..... | 5 |
| 5. Durée des travaux | 6 |
| 6. Conclusions..... | 6 |

Chemin du Liseron

**Renouvellement des conduites industrielles,
mise en séparatif des collecteurs d'évacuation des eaux et
réfection partielle de la chaussée**

1. Objet du préavis

Lors des séances de coordination organisées entre les différents services pulliérans et lausannois, le service du gaz de la Ville de Lausanne a demandé de pouvoir remplacer sans tarder sa conduite dans le chemin du Liseron.

En effet, une campagne systématique de recherche de fuites a montré que la conduite de distribution de gaz, en fonte grise, posée en 1930, est en très mauvais état. De plus, son calibre est insuffisant pour assurer un approvisionnement optimal.

Il en va de même pour la conduite de distribution d'eau potable. Celle-ci est en fonte grise fragile et a, elle aussi, probablement été posée en 1930. Le service des eaux a dû intervenir trois fois (1998, 2001 et 2002) pour réparer des ruptures.

Aussi, et conformément à la planification établie en matière d'amélioration et de renouvellement de leur réseau respectif, les autres services communaux ont analysé l'état de ces derniers, en vue de s'associer à ces travaux.

Ainsi, le service de l'électricité renforcera son réseau principal et renouvellera l'éclairage public et le service de l'assainissement installera un système séparatif en posant des collecteurs d'eaux claires et en renouvelant ceux d'eaux usées.

Enfin, le service des routes remettra en état la chaussée à l'emplacement des fouilles dans la partie Est du chemin et procédera à la réfection complète du coffre de la chaussée et des revêtements dans la partie Ouest, en raison d'une infrastructure actuellement insuffisante (voir photos représentatives annexées).

La longueur du chantier est d'environ 130 mètres.

Le coût des travaux à la charge de la Commune, devisé sur la base des soumissions rentrées, s'élève à **fr. 338'000.--**.

2. Descriptif des travaux

2.1. Collecteurs

Actuellement, le chemin du Liseron est équipé d'un collecteur (tuyau ciment datant de 1942) en système unitaire (eaux claires et usées mélangées).

A l'occasion des travaux prévus, le service de l'assainissement posera, pour passer au système séparatif, un collecteur d'eaux claires et renouvellera celui d'eaux usées. Ces deux canalisations seront réalisées en tuyaux PVC, d'un diamètre de 200 mm et récolteront respectivement les eaux claires et les eaux usées des propriétés riveraines, ainsi que les eaux de route, pour les acheminer dans les collecteurs séparatifs existants à l'extrémité Nord-Ouest du chemin.

Les travaux sont devisés comme suit :

| | | |
|------------------------------------|------------|------------------|
| – part installation de chantier | fr. | 1'000.-- |
| – fouilles, évacuation et blindage | fr. | 27'000.-- |
| – canalisations et chambres | fr. | 20'000.-- |
| – remblayage | fr. | 11'000.-- |
| – divers et imprévus, environ 10% | <u>fr.</u> | <u>6'000.--</u> |
| Total | fr. | 65'000.-- |
| TVA 7,6 % | <u>fr.</u> | <u>5'000.--</u> |
| Total général | <u>fr.</u> | <u>70'000.--</u> |

2.2. Service des eaux

Le service des eaux procédera :

- à la pose d'une nouvelle conduite en fonte ductile auto-étanche et verrouillée, d'un diamètre de 150 mm en remplacement de la conduite actuelle, d'un diamètre de 100 mm, sous-dimensionnée pour la défense incendie ;
- à la pose d'une nouvelle borne hydrante (BH), alimentée par une conduite de 100 mm de diamètre, en remplacement de la borne existante ;
- au remplacement, sur le domaine public, du branchement des immeubles riverains, ainsi qu'aux raccordements à la nouvelle conduite.

En fonction de l'état des conduites privées, les propriétaires riverains seront appelés à les changer à leurs frais.

Les travaux sont estimés à :

| | | |
|--|------------|------------------|
| – fourniture des conduites et appareillage | fr. | 24'000.-- |
| – pose des conduites et de l'appareillage | fr. | 10'500.-- |
| – génie civil | fr. | 35'000.-- |
| – divers et imprévus, environ 10% | <u>fr.</u> | <u>6'500.--</u> |
| – Total | fr. | 76'000.-- |
| TVA 7,6% | <u>fr.</u> | <u>6'000.--</u> |
| Total général | <u>fr.</u> | <u>82'000.--</u> |

Une demande de subside sera présentée à l'ECA (Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie). Le montant de la subvention est estimé à fr. 7'000.--.

Les prestations du personnel du service des eaux sont estimées à fr. 10'000.- Elles comprennent la surveillance des travaux et mandats, ainsi que les travaux nécessaires aux alimentations provisoires.

La pose des conduites et de l'appareillage sera confiée à une entreprise privée.

2.3. Service de l'électricité

Le Service de l'électricité procédera :

- au renouvellement du réseau principal en remplaçant d'anciens câbles isolés au papier/plomb et de trop faible section, datant des années quarante ;
- à la réfection des dérivations alimentant les bâtiments riverains ;
- au renouvellement des luminaires de l'éclairage public ;
- à la pose d'un ruban métallique pour assurer la mise à terre des bâtiments ;
- à la pose d'une nouvelle armoire de distribution électrique.

Les travaux sont estimés à :

| | | |
|-----------------------------------|------------|------------------|
| – appareillage | fr. | 27'000.-- |
| – génie civil | fr. | 32'000.-- |
| – divers et imprévus, environ 10% | <u>fr.</u> | <u>6'000.--</u> |
| Total | fr. | 65'000.-- |
| TVA 7,6% | <u>fr.</u> | <u>5'000.--</u> |
| Total général | <u>fr.</u> | <u>70'000.--</u> |

Les prestations du personnel du Service de l'électricité sont estimées à fr. 15'000.--. Elles comprennent, d'une part, la surveillance des travaux et mandats et, d'autre part, les tirages et raccordements des câbles ainsi que les raccordements provisoires nécessaires.

2.4. Service des routes

Ce projet a les caractéristiques suivantes :

A l'occasion du changement des conduites industrielles et de la pose des collecteurs, le service des routes procédera à :

- la remise en état de la chaussée après les travaux de fouille, dans la partie Est du chemin (longueur ~50 m) ;
- la réfection complète du coffre de la chaussée et du revêtement, dans la partie Ouest du chemin (longueur ~80 m).

Les travaux sont estimés à :

| | | |
|--------------------------------------|-----|--------------------------|
| – part installation de chantier | fr. | 1'000.-- |
| – démolition, excavation | fr. | 10'000.-- |
| – transports | fr. | 24'000.-- |
| – remblayage, bordures et revêtement | fr. | 63'000.-- |
| – divers et imprévus, environ 10% | fr. | <u>10'000.--</u> |
| Total | fr. | 108'000.-- |
| TVA 7,6% | fr. | <u>8'000.--</u> |
| Total général | fr. | <u><u>116'000.--</u></u> |

2.5. Honoraires

Les prestations d'ingénieur relatives aux travaux des divers services, comprenant les missions d'étude, de conseils, de contrôle, de surveillance ainsi que la mise à jour du cadastre souterrain, sont estimées comme suit :

| | | |
|-----------------------------|-----|-------------------------|
| – collecteurs | fr. | 7'000.-- |
| – service des eaux | fr. | 8'000.-- |
| – service de l'électricité | fr. | 7'000.-- |
| – routes | fr. | <u>11'000.--</u> |
| Total général y.c. TVA 7,6% | fr. | <u><u>33'000.--</u></u> |

Elles seront assurées par le bureau technique de la Direction des travaux et des services industriels et sont indiquées ici pour mémoire ; elles ne sont donc pas comprises dans la demande de crédit de ce préavis.

3. Procédure administrative

3.1. Enquête publique

Conformément à l'article 3 du règlement d'application du 19 janvier 1994 de la loi du 10 décembre 1991 sur les routes, ces travaux d'adaptation et d'entretien sur le domaine public ne sont pas soumis à l'enquête publique.

4. Demande de crédit et financement

4.1. Récapitulatif des coûts

| | | |
|----------------------------|-----|-------------------|
| – collecteurs | fr. | 70'000.-- |
| – service des eaux | fr. | 82'000.-- |
| – service de l'électricité | fr. | 70'000.-- |
| – service des routes | fr. | <u>116'000.--</u> |
| Total général (TTC) | fr. | <u>338'000.--</u> |

4.2. Crédit demandé

C'est donc un crédit total de fr. 338'000.-- que la Municipalité sollicite auprès du Conseil communal pour mener à bien ces travaux.

Il sera porté au plan des investissements 2002-2005, pour un montant de fr. 338'000.--, réparti comme suit :

| | | |
|----------------------------|-----|------------|
| – collecteurs | fr. | 70'000.-- |
| – service des eaux | fr. | 82'000.-- |
| – service de l'électricité | fr. | 70'000.-- |
| – service des routes | fr. | 116'000.-- |

Ces réalisations n'engendreront aucune dépense d'exploitation supplémentaire. Elles n'auront d'incidence sur l'environnement qu'en fonction des nuisances temporaires découlant des travaux.

5. Durée des travaux

La durée des travaux est estimée à environ 2-3 mois. L'adjudication se fera dès le crédit accordé et après le délai référendaire. La circulation automobile sera perturbée et les usagers devront se conformer à la signalisation mise en place. Les accès piétons aux propriétés riveraines seront maintenus et garantis pendant la durée du chantier, sauf cas exceptionnel et de très courte durée.

6. Conclusions

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

le Conseil communal de Pully

- vu le préavis N° 10 du 4 avril 2002,
- oui le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire,
- vu le préavis de la commission des finances,

décide

- d'allouer à la Municipalité un crédit de fr. 338'000.--, destiné à couvrir les frais de changement des conduites industrielles, de pose de collecteurs en système séparatif et de réfection partielle de la chaussée dans le chemin du Liseron, montant à prélever sur les disponibilités de la bourse communale ;
- d'autoriser la Municipalité à procéder à l'amortissement de ces dépenses, selon les modalités suivantes :
 - a) travaux des Services industriels
 - sur une période de 20 ans au maximum pour les travaux du service de l'électricité ;
 - sur une période de 30 ans au maximum pour les travaux du service des eaux ;
 - b) travaux des collecteurs
 - par annuités égales sur 30 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la Commune.

- c) travaux des routes et aménagements routiers
- par annuités égales sur 30 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la Commune.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 8 avril 2002.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE
Le syndic Le secrétaire municipal rpl.

J.-F. Thonney

D. von Gunten

Annexes : 1 plan de situation au 1:1000
 2 photographies représentatives du chemin du Liseron